

Les quarante ans du Conseil des Arts du Canada

André Vanasse

Numéro 86, été 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/39202ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (1997). Les quarante ans du Conseil des Arts du Canada. *Lettres québécoises*, (86), 5–6.



Les quarante ans du Conseil des Arts du Canada

C'EST LE 28 MARS 1957 QUE LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA a été fondé. Heureuse initiative s'il en est, car sans la création de cet organisme, il est loin d'être sûr que la culture au Canada serait ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une industrie qui occupe le sixième rang en importance de par son chiffre d'affaires global.

Ainsi donc, quarante ans ont passé. Assez pour qu'on oublie que la vie culturelle de l'époque n'était décidément pas ce qu'elle est de nos jours. En 1957, il s'était publié onze romans au Québec, c'est-à-dire vingt-cinq fois moins que de nos jours où, en moyenne, deux cent cinquante romans sortent des presses annuellement !

La vie littéraire y était embryonnaire et ne pouvait d'aucune façon se comparer à ce qu'elle est aujourd'hui. Tout entière dominée alors par la France, l'Angleterre et les États-Unis, nos littératures seraient restées anémiques si le Conseil des Arts n'avait pas décidé de lui donner un vaillant coup de pouce et de la lancer sur de nouvelles voies. Et, de fait, grâce aux fonds injectés par cet organisme¹, la production littéraire n'a pas cessé d'augmenter pendant plus de vingt ans (c'est-à-dire jusqu'au début des années quatre-vingt), pour se stabiliser par la suite.

Il faut dire qu'un fort mouvement nationaliste a marqué cette époque, de sorte que notre littérature a été massivement enseignée dans nos écoles (c'est de moins en moins le cas de nos jours et c'est infiniment regrettable !), avec pour résultat que l'industrie du livre littéraire a fait un bond prodigieux et qu'on a vu naître au fil des ans des dizaines et des dizaines de maisons d'édition qui ont permis l'éclosion de nouveaux talents et favorisé la constitution d'un patrimoine littéraire dont nous pouvons aujourd'hui être infiniment fiers. Pour avoir vécu cette époque de près, je peux dire que la qualité de notre production littéraire n'a jamais cessé d'augmenter au point qu'elle se compare avantageusement à la production française (quoi qu'en pensent et disent les inféodés à la culture française).

Il faut du même souffle rendre grâce au Conseil des Arts d'avoir eu l'intelligence de se tenir loin du débat politique. Au plus fort de la crise nationaliste, le Conseil des Arts du Canada a maintenu le cap et continué à donner ses subsides sans se préoccuper des opinions politiques (affichées ou pas) des éditeurs et des auteurs. C'est ainsi qu'on a pu aussi assister à des remises des prix du Gouverneur général du Canada (prix administrés par le Conseil des Arts) hautement colorées : certains

gagnants les refusèrent avec éclat, d'autres profitèrent de la tribune qui leur était offerte pour faire valoir l'option politique qu'ils défendaient !

Cette attitude de non-ingérence a porté fruit. Au fil des ans, le Conseil des Arts s'est attiré le respect d'un grand nombre d'artistes francophones et anglophones. On a même vu, récemment, des artistes québécois défendre, au moment du débat sur le rapport Arpin, l'existence et la mission du Conseil des Arts contre la proposition d'un organisme unique appelé à gérer l'aide accordée aux arts au Québec, y compris les subsides venus du fédéral. Aux yeux de ces artistes, la gestion et la neutralité politique du Conseil des Arts du Canada faisaient de cet organisme un modèle d'aide aux arts dont ils ne voulaient à aucun prix qu'il disparaisse.

À ce sujet, on se demande pourquoi, quand on a créé le Conseil des arts et des lettres du Québec, on n'a pas adopté une charte similaire à celle du Conseil des Arts du Canada, charte qui fait dudit Conseil un organisme indépendant des pouvoirs politiques. Cela s'impose avec d'autant plus d'acuité qu'on a vu il n'y a pas longtemps une Sheila Copps défendre sans sourciller l'idée qu'on ne devrait subventionner — pour les tournées à l'étranger — que les artistes qui font l'apologie de l'unité canadienne ! Or, le malheur est qu'il est loisible au gouvernement de mettre en application sa politique puisque l'aide accordée aux artistes à l'étranger est administrée par le ministère des Affaires étrangères.

Il ne faudrait pas croire par ailleurs que le Conseil des Arts mérite la palme en tout. Si c'est une réussite, c'est une réussite qui l'est de moins en moins. Ceux qui ont suivi l'évolution de cet organisme le savent : depuis vingt ans, les présidents qui se sont succédé à la barre du Conseil ont presque tous dénoncé la réduction constante de l'enveloppe budgétaire consentie au Conseil. Certains ont crié plus fort que d'autres (Mavor Moore entre autres) dans le but de déclencher l'alarme. Sans succès. Année après année, le budget a fondu comme neige au soleil. Quand on compare l'aide accordée aux artistes et à l'édition, en dollars constants, c'est la catastrophe. Et la situation, par les temps qui courent, n'est pas près de s'améliorer. Pourtant, ce que donne le gouvernement à la littérature n'est pas si énorme. J'avais calculé, il y a quelques années, que nous recevions du fédéral un montant de 43 ¢ par habitant pour l'ensemble du Canada.

Or, depuis ce temps, les choses ont empiré. Les coupures s'élèvent



aujourd'hui à vingt millions de dollars ! Obligé d'absorber, cette année, un déficit de sept millions, M. Roch Carrier, le directeur, dit ne pas avoir d'autre choix que de sabrer dans le personnel — qui passe ainsi de deux cent soixante-huit à cent trente-deux employés s'il ne veut pas être obligé de rogner sur les subventions et les bourses. L'intention est louable, sauf que cela devient invivable pour les permanents du Conseil des Arts (il suffit de parler aux uns et aux autres pour constater qu'ils sont tous épuisés et au bord de la dépression). À vrai dire, une politique de ce genre risque de détruire l'esprit même du Conseil des Arts du Canada. Impossible avec un personnel aussi squelettique de travailler comme on le faisait autrefois. On a donc imaginé des solutions. Certaines sont tout à fait valables (reconduction des subventions pour une période de trois ans, allègement des procédures, etc.). Il y a cependant des risques à vouloir faire plus avec moins. Par exemple, quand on a proposé de remettre entre les mains d'un seul jury l'évaluation de tous les arts pour l'attribution des subventions aux revues culturelles (un membre par genre artistique), j'ai bondi². Il suffirait que le seul évaluateur du secteur des lettres et de l'édition n'aime pas telle ou telle revue pour que l'enveloppe qui lui était jusqu'alors consentie diminue brutalement pour trois ans. Même réaction lorsqu'on a imposé aux maisons d'édition (toujours dans le but d'économiser) qu'elles fassent un tri parmi leurs auteurs et n'en proposent qu'un nombre limité pour le prix du Gouverneur général du Canada. C'est absurde de demander à un éditeur d'éliminer de son propre chef ceux-là mêmes qu'il vient de publier ! L'Association nationale des éditeurs de livre (ANEL) a, du reste, protesté officiellement au nom des éditeurs au sujet de cette nouvelle mesure.

Tout ceci pour dire que la situation qui prévaut actuellement est devenue intolérable. La bonne foi n'est pas toujours payante, et vient un temps où on ne peut plus procéder à des coupures de personnel sans courir tout droit au suicide. Les grandes compagnies privées l'ont du reste compris : les économies n'ont pas été aussi importantes qu'on l'avait escompté lorsqu'on a sabré dans le personnel, et les résultats de ces politiques drastiques ont été plus ou moins heureux. En fait, ces coupures ont surtout engendré de l'insécurité chez les membres du personnel. Dans le cas du Conseil des Arts du Canada, je suis tout à fait disposé à croire qu'on pouvait « couper dans le gras » et récupérer de l'argent au bénéfice des artistes. Mais il y a tout de même une limite : on ne peut pas réduire sans arrêt les dépenses !

Ce n'est plus de ce côté qu'il faut chercher des solutions. Elles sont du côté de ce que le Conseil a le droit de réclamer. À ce titre, l'organisme a fait preuve, depuis quelques années, d'une grande mollesse. Ainsi quand le ministère du Patrimoine (autrefois ministère des Communications) a institué son programme d'aide à l'édition commerciale³, on y a injecté vingt et un millions. Certains éditeurs commerciaux ont reçu (et reçoivent encore annuellement) 500 000 \$, voire un millions de dollars de subventions alors qu'en même temps on réduit de façon dramatique le budget du Conseil des Arts du Canada !

Or, cet argent vient (du moins je le suppose) de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les livres, les revues et les magazines. Pourquoi le Conseil des Arts n'aurait-il pas droit à sa juste part de cette taxe controversée ? Pourquoi les administrateurs de l'époque n'ont-ils taper du poing sur la table pour contester un partage aussi aberrant ? Le Conseil a-t-il, à l'époque, reçu tout l'appui qu'il aurait pu attendre des organismes qu'il soutenait ? Sans vouloir faire le procès des uns et des autres, j'ai l'impression qu'il y a eu manquement de ce côté et qu'on en paie aujourd'hui le prix.

Peut-on changer les choses ? Je ne suis pas dans les officines du pouvoir pour pouvoir en juger. Tout ce que je sais, c'est que le Conseil des Arts a droit à infiniment plus qu'il ne reçoit actuellement. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on favorise l'émergence d'une industrie nationale de l'édition commerciale et qu'on vise à ce qu'elle soit suffisamment forte pour contrer les multinationales du livre. De là à assassiner la littérature au nom de ce principe, cela me paraît un crime qu'on pourrait payer infiniment cher à l'heure de la mondialisation de la culture.

Si le gouvernement actuel ne comprend pas ces choses, c'est qu'il est bouché par les deux bouts. D'autres l'ont saisi bien avant lui, et ils ont fait une œuvre admirable. C'était en 1957...

Le directeur,
André Vanasse

1. L'aide à l'édition vient en grande partie du Conseil des Arts du Canada. La participation du Québec a toujours été plutôt réduite.
2. Voir mon éditorial, *Lettres québécoises*, n° 80, hiver 1995, p. 5-6.
3. Il s'agit du programme d'aide au développement des industries de l'édition (PADIÉ).



Le Groupe Scabrini
a le plaisir d'annoncer
le mariage de deux
entreprises
passionnées
du livre.

IMPRESSION DE LIVRES
COURT ET MOYEN TIRAGES
COULEUR ET NOIR ET BLANC

L'imprimerie d'édition Marquis et AGMV L'Imprimeur deviennent :
AGMV Marquis Imprimeur inc.
et continuent de vous offrir les services d'une équipe
dynamique, innovatrice, dont les produits sont le reflet
d'une démarche de qualité sans compromis.

Quels que soient vos besoins en imprimerie...
laissez-nous vous faire une proposition!

AGMV
MARQUIS
IMPRIMEUR INC.

1 - 8 0 0 - 3 6 3 - 2 4 6 8 (418) 2 4 6 - 5 6 6 6